

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MAI 2008 A 18 H 40

Date de la convocation :

21 mai 2008

Le 27 mai 2008, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno JONCOUR, Maire.

Date d'affichage de la convocation :

21 mai 2008

Membres présents : M. CADEC, Mme DIOURON, M. MAYEUX, Mme BLEVIN, M. BONNIN (arrivé à la délibération n°2), Mme RAULT, M. DELOURME, Mme LE GAGNE, M. BLEGEAN, Mme ADAMY, M. GUENIFFEY, Mme SEITE, Adjoint.

Nombre de conseillers municipaux :

• **en exercice** 43

• **Présents à l'ouverture** .. 35

• **Absents ayant donné pouvoir**..... 5

• **Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir :** 1

MM. LE RUN, ROBERT, Mme MINET (arrivée à la délibération n°2), M. CROCHET, MM. LORANT, MARMIGNON, Mmes PIAT (arrivée à la délibération n°19), DE LAVENNE, M. DREVES, Mmes LE GONIDEC, COTTRET, M. ALIPOUR, Mmes LEBRETON, GRONDIN, MM. BENAY, BEN ABDELWAHAB, LE BERE, BOVIN, Mmes LEFAUCHEUR, HUBERT, GACEL, M. IBNYASSIN, Mmes GUYONNET, MEYER, M. BOURQUARD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. FUAN donne pouvoir à M. CROCHET
- Mme BOT donne pouvoir à M. ROBERT
- Mme RIO donne pouvoir à Mme GRONDIN
- Mme PIAT donne pouvoir à Mme DE LAVENNE (jusqu'à la délibération n°18 incluse)
- M. LE GUERN donne pouvoir à M. BOURQUARD

Transmission en Préfecture le :

30 mai 2008

Absente excusée n'ayant pas donné pouvoir :

- Mme SOULIMAN

Date d'affichage du compte-rendu :

04 juin 2008

Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :

- Sortie de M. CADEC à la délibération n°9, retour à la n°10

Publication au recueil des actes administratifs le :

30 mai 2008

Secrétaire de séance :

- M. IBNYASSIN

La séance est levée à 20 heures 45

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées :

➤ *au Service des Assemblées (Hôtel de ville - 2ème étage)*

sur le site Internet de la Ville : WWW.mairie-saint-brieuc.fr

1 – Organismes extérieurs – Désignation des représentants de la Ville. Le conseil municipal désigne les représentants de la Ville de Saint-Brieuc au sein des organismes listés en annexe de la présente délibération.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

Par :

Présents : 35	Pouvoirs : 5	Total : 40	Exprimés : 40
Voix Pour : 40	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

2 – Commissions municipales – fixation du nombre et désignation des membres. Le conseil municipal fixe le nombre de commissions municipales à quatre, ainsi intitulées : Commission Administration Générale et Finances, Action Economique et Démocratie Locale – Commission Aménagement et Travaux, Urbanisme et Environnement, Habitat et Déplacements – Commission Solidarité et Action Sociale, Santé et Petite Enfance – Commission Jeunesse, Enseignement, Culture, Sports et Relations Internationales.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

Par :

Présents : 37	Pouvoirs : 5	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le conseil municipal décide d'arrêter la liste des membres pour chaque commission comme suit :

1) Commission Administration Générale et Finances, Action Economique et Démocratie Locale (17 membres) :

- 1 – Brigitte BLEVIN
- 2 – Philippe GUENIFFEY
- 3 – Pierre DELOURME
- 4 – Elisabeth SEITE
- 5 – Jean-Jacques FUAN
- 6 – Evelyne BOT
- 7 – Marie-France RIO
- 8 – Gilbert ROBERT
- 9 – Christine MINET
- 10 – Laurence de LAVENNE
- 11 – Yann DREVES
- 12 – Mehdi BEN ABDELWAHAB
- 13 – Pascal LE GUERN
- 14 – Christine GACEL
- 15 – Mohamed IBNYASSIN
- 16 – Jean-Guy LE BERE
- 17 – Pascal BOURQUARD

2) Commission Aménagement et Travaux, Urbanisme et Environnement, Habitat et Déplacements (16 membres) :

- 1 – Alain CADEC
- 2 – Marie-Claire DIOURON
- 3 – Roger BONNIN
- 4 – Homauon ALIPOUR
- 5 – Jean-Marie LORANT
- 6 – Gilbert ROBERT
- 7 – Alain CROCHET
- 8 – Robert MARMIGNON
- 9 – Brigitte LE GONIDEC
- 10 – Philippe GUENIFFEY
- 11 – Mehdi BEN ABDELWAHAB
- 12 – Pascal LE GUERN
- 13 – Martine HUBERT
- 14 – Jean-Guy LE BERE
- 15 – Marc BOIVIN
- 16 – Pascal BOURQUARD

3) Commission Solidarité et Action Sociale, Santé et Petite Enfance (10 membres) :

- 1 – Pierre DELOURME
- 2 – Joëlle LE GAGNE
- 3 – Christine ADAMY

- 4 – Louise-Anne SOULIMAN
- 5 – Muriel COTTRET
- 6 – Alain CROCHET
- 7 – Sylvie GRONDIN
- 8 – Mado LEFAUCHEUR
- 9 – Martine HUBERT
- 10 – Annie MEYER

4) Commission Jeunesse, Enseignement, Culture, Sports et Relations Internationales (18 membres) :

- 1 – Yannick MAYEUX
- 2 – Brigitte BLEVIN
- 3 – Odile RAULT
- 4 – Gérard BLEGEAN
- 5 – Christine ADAMY
- 6 – Philippe GUENIFFEY
- 7 – Bernard LE RUN
- 8 – Evelyne BOT
- 9 – Robert MARMIGNON
- 10 – Louise-Anne SOULIMAN
- 11 – Sophie PIAT
- 12 – Nadine LEBRETON
- 13 – Mathieu BENAY
- 14 – Mohamed IBNYASSIN
- 15 – Nolwenn GUYONNET
- 16 – Mado LEFAUCHEUR
- 17 – Marc BOIVIN
- 18 – Annie MEYER

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

Par :

Présents : 37

Pouvoirs : 5

Votants : 42

Suffrages exprimés : 42

Bulletins nuls : 0

Nombre de voix obtenues : 42

3 – Elections municipales et cantonales des 9 et 16 mars 2008. Rémunération des opérations d'étiquetage des enveloppes et de mise sous pli de la propagande électorale. Le conseil municipal décide de mandater la somme de 27 336,08 € à l'association Armor Emploi correspondant à la rémunération des 80 personnes recrutées ayant participé à la mise sous pli pour le 1^e et 2^{ème} tour des élections municipales et cantonales, plus les frais de gestion, et de rémunérer les agents municipaux du service à la Population ayant étiqueté les enveloppes pour la mise sous pli sur la base d'un tarif unitaire de 0.075 € par enveloppe, soit un montant global de 8 040.14 €.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY.

Présents : 37

Pouvoirs : 5

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

4 – Création d'emplois saisonniers – Modalités de recrutement et de rémunération – Année 2008.

Le conseil municipal décide la création des emplois de non-titulaires saisonniers figurant dans le tableau annexé à la délibération et fixe les niveaux de rémunérations et les modalités de recrutement tels que prévus dans le tableau annexé la délibération.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN.

Présents : 37

Pouvoirs : 5

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

5 – Adhésion aux groupements de commandes – Produits d'épicerie – Conserves – Légumes et fruits surgelés – Marché Hygiène des restaurants – Produits Pétroliers. Le conseil municipal décide l'adhésion de la Ville aux groupements de commandes suivants :

Objet du groupement	Durée du groupement	coordonnateur
Conserves de poisson et viande, de légumes, de fruits et desserts – légumes et fruits surgelés	1 an 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	Lycée Renan - St Brieuc
Produits d'épicerie	1 an	

Présents : 37 Pouvoirs : 5 Total : 42 Exprimés : 42
Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

13 – Organismes représentatifs de parents d'élèves et des associations coopératives – Attribution de subventions – Année 2007. Le conseil municipal décide d'accorder au titre de 2007, une subvention aux trois associations ci-dessous citées pour les montants suivants :

- Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.) : 303 €
- Conseil Départemental de Parents d'Elèves (C.D.P.E.) : 303 €
- Fédération de Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (P.E.E.P.) : 303 €

RAPPORTEUR : Mme RAULT.

Présents : 37 Pouvoirs : 5 Total : 42 Exprimés : 42
Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

14 – Travaux d'aménagement de la cuisine de la maison du Petit Enfant du centre ville – Demande de subvention au département des Côtes d'Armor. Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement de la cuisine de la Maison du Petit Enfant du centre ville, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Département des Côtes d'Armor au titre des travaux d'amélioration des bâtiments pour l'hygiène, la sécurité et le confort au cours de l'année 2008 dans des locaux de la Maison du Petit Enfant du centre ville et à signer, par conséquent, tous les documents nécessaires à l'obtention de cette aide.

RAPPORTEUR : Mme LE GAGNE.

Présents : 37 Pouvoirs : 5 Total : 42 Exprimés : 42
Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

15 – Tour de France 2008 – Conventions Amaury Sports Organisation (ASO) Région Bretagne – Département des Côtes d'Armor – Ville de Saint-Brieuc – Attribution de subvention. Le conseil municipal approuve les termes de la convention annexée à la délibération avec la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor et la Ville de Saint-Brieuc et décide l'attribution d'une subvention, d'un montant de 74 750 €, à la Région Bretagne. Par ailleurs, il approuve les termes de la convention annexée à la délibération entre la Ville de Saint-Brieuc et la société Amaury Sports Organisation (ASO). Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et les documents afférents.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

Présents : 37 Pouvoirs : 5 Total : 42 Exprimés : 42
Voix Pour : 41 Voix Contre : 1 (M. BOVIN) Abstention : 0

16 – Association nautique du Légué – Attribution d'une subvention de fonctionnement. Le conseil municipal décide l'attribution d'une subvention de 200 € à l'Association Nautique du Légué.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY.

Présents : 37 Pouvoirs : 5 Total : 42 Exprimés : 42
Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

17 – Les Terralies 7^{ème} édition – Mise à disposition de prestations techniques – Attribution d'une subvention. Le conseil municipal décide l'attribution d'une subvention de 15 000 € au Conseil d'Organisation des Terralies pour l'organisation de leur 7^{ème} édition qui se tient les 30, 31 mai et le 1^{er} juin prochain.

Présents : 37 Pouvoirs : 5 Total : 42 Exprimés : 41
Voix Pour : 41 Voix Contre : 0 Abstention : 1(M. BOVIN)

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY.

18 – Travaux de mise en conformité des installations électriques du hall Râteau à Brézillet – Autorisation à signer le marché. Le conseil municipal approuve les termes du marché établi et autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise CEGELEC OUEST concernant les travaux de mise en conformité du Hall Râteau à Brézillet - Electricité pour un montant total de marché, options comprises s'élevant à 184 867, 35 € HT, soit 221 101,35 € TTC.

RAPPORTEUR : M. BONNIN.

Présents : 37 Pouvoirs : 5 Total : 42 Exprimés : 42
Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

19 – Aire d'accueil des gens du voyage de Chaptal – Convention de partenariat avec l'Etat – Règlement intérieur de fonctionnement et tarif. Le conseil municipal approuve les termes de la convention type annexée à la délibération, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec M. le Préfet. et approuve le règlement de l'aire d'accueil qui sera annexé à la convention. Le conseil municipal fixe un tarif de stationnement de 2 € par emplacement et par jour, adopte le projet de budget de fonctionnement prévisionnel en année pleine joint à la délibération et autorise la modification du tableau des effectifs des employés communaux de la Ville de Saint-Brieuc du fait d'un besoin de création de 1.5 ETP.

RAPPORTEUR : M. BONNIN.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42
Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

20 – Requalification du centre commercial de la Croix Saint-Lambert – Attribution de subvention à l'association des commerçants. Le conseil municipal décide l'attribution d'une subvention de 3 156,37 euros à l'Association des Commerçants de la Croix Saint-Lambert au titre du programme d'animation financé par le FISAC.

RAPPORTEUR : Mme SEITE.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

21 – Quartier de la Croix Saint-Lambert – Restructuration d'un îlot dans le cadre de l'ANRU – Projet de modification du Plan d'Occupation des Sols. Le conseil municipal approuve les objectifs du projet d'aménagement du secteur de la Croix Saint-Lambert consistant à restructurer les îlots bâtis en démolissant certains bâtiments et en reconstruisant de nouveaux logements dans le cadre de l'opération ANRU et approuve l'organisation d'une réunion publique de concertation et d'information à l'attention des riverains et la mise en œuvre d'une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols pour permettre la modification de la zone UE, son reclassement partiel en zone XX. Le conseil municipal indique, conformément à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, que le projet de modification ainsi que la présente délibération seront notifiés aux personnes publiques associées suivantes avant l'organisation d'une réunion de concertation sur le projet :

- Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ;
- Monsieur le Président du Conseil Régional de Bretagne ;
- Monsieur le Président du Conseil Général du Département des Côtes d'Armor ;
- Monsieur le Président du Pays de Saint-Brieuc chargé de l'élaboration du SCOT ;
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération BRlochine (CABRI) compétent notamment en matière de transports urbains ;
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie ;
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers ;
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 39

Voix Pour : 39 Voix Contre : 0 Abstentions : 3 (MME MEYER, MM LE BERE, BOVIN)

22 – Quartier Europe Ginglin – Réalisation de logements sociaux dans le cadre de l'ANRU – Projet de révision simplifiée du plan d'occupation des sols. Bilan de la concertation – Approbation de la modification de Plan d'occupation des Sols. Le conseil municipal dresse le bilan de la concertation publique en prenant acte des observations émises et qu'aucune opposition au projet n'a été exprimée et assure que la concertation avec la population va se poursuivre sur l'ensemble du projet de rénovation urbaine. Le conseil municipal approuve le projet de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols consistant à reclasser la zone ND triangulaire d'environ 1000 m² située au nord du quartier de l'Europe à proximité de l'école Dolto rue d'Alsodorf en zone UE du Plan d'Occupation des Sols et à supprimer les espaces boisés classés existants dans cette zone ND comme figurés sur le plan de zonage futur annexé à la délibération du conseil municipal.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 39

Voix Pour : 39 Voix Contre : 0 Abstentions : 3 (MMES MEYER, GACEL, M LE BERE)

23 – Etude multi-partenariale pour l'aménagement du quartier de la gare et la réalisation d'un pôle d'échange multimodal – réalisation d'une enquête d'accessibilité et prolongation des délais d'étude – Avenant au marché. Le conseil municipal approuve les termes de l'avenant au marché prolongeant de 3 mois la phase diagnostic pour permettre la réalisation d'une enquête d'accessibilité portant le marché initial de 93 800 € HT (112 184,80 € TTC à 101 444 € HT (121 327,02 TTC) . Monsieur le Maire est autorisé à signer, au nom du groupement de commande, l'avenant au marché.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

24 – Acquisition de l'étang de Robien – Modifications. Considérant la nécessité de modifier la délibération n° 19 du 5 février 2008 en ce qui concerne la désignation du bien suite au document d'arpentage réalisé par un géomètre expert ainsi que la clause relative à l'entretien futur de l'étang, le conseil municipal décide d'acquérir à l'euro symbolique auprès de la Société MANOIR INDUSTRIES, la pièce d'eau dite "Etang de Robien" (situé en emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols de Saint-Brieuc sous le n° 59 et classé en zone ND) et ses dépendances se décomposant comme suit, suite à la réalisation d'un document d'arpentage réalisé par géomètre-expert, dont les frais seront pris en charge pour moitié par la Société MANOIR INDUSTRIES, l'autre moitié restant à la charge de la Ville de SAINT-BRIEUC :

- sur la commune de SAINT-BRIEUC :

parcelle CW 522 située rue Louis Blanc (étang) pour une surface de 10 131 m²

parcelle CW 524 située rue Louis Blanc (digue) pour une surface de 231 m²

- sur la commune de PLOUFRAGAN :

parcelle AD 4 (chemin) pour une surface de 1 770 m².

Le conseil municipal décide de verser à la Société MANOIR INDUSTRIES une indemnité de 200 000 € pour couvrir les frais de dragage de l'étang réalisés par ses soins après la signature d'une promesse synallagmatique de vente.

Le conseil municipal décide des conditions suivantes de la cession, sans lesquelles la Société MANOIR INDUSTRIES ne serait pas vendeuse :

- la société MANOIR INDUSTRIES bénéficiera du droit personnel de puisage dans l'étang sans limitation de durée, sous réserve du respect des réglementations en vigueur et notamment celles issues du Code de l'Environnement,

- la société MANOIR INDUSTRIES continuera à rejeter les eaux dans l'étang sans autre contrainte que celles imposées par le Préfet (service des installations classées pour la protection de l'environnement ou service en charge de la police administrative de l'eau)..

Le conseil municipal s'engage à entretenir l'étang de telle sorte que la société MANOIR INDUSTRIES puisse y prélever, sans limitation de durée, de l'eau, en quantité suffisante pour son activité industrielle, dans un volume maximal égal à 3000 m³/jour sans dépasser 60000 m³/mois pour le refroidissement de ses machines et autorise Monsieur Bruno JONCOUR, Maire, à signer tous actes nécessaires à la vente, et l'acte authentique de vente qui sera reçu par Maître BROCHEN, notaire à SAINT-BRIEUC.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter auprès de la communauté d'agglomération de SAINT-BRIEUC (C.A.B.R.I.) toutes les subventions susceptibles d'être affectées à l'aménagement des abords de l'étang et du sentier.

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 41

Voix Pour : 41 Voix Contre : 0 Abstention : 1 (MME GACEL)

25 – Rue du Goëlo – Modification du tracé d'une servitude de passage de canalisation. Le conseil municipal accepte que le propriétaire de la parcelle cadastrée section AI n°287 (5 912 m²) réalise, à sa charge exclusive, les travaux nécessaires au dévoiement du collecteur d'eaux usées établi à demeure et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique modificatif qui sera établi par Maître Yann BROCHEN, notaire à Saint-Brieuc.

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

26 – Place du Chai – Vente d'une cellule commerciale à Monsieur Brice Raymond – Prolongations de délai. Le conseil municipal confirme sa décision de vendre à Monsieur Brice RAYMOND, ou à toute autre personne physique ou morale qu'il lui plaira de se substituer, le local commercial situé 2 bis place Haute du Chai, lots 7 et 8 de la copropriété de l'ensemble immobilier cadastré AZ sous les numéros 109, 135, 342, 371, 379, 373, 375 et 382, au prix net vendeur de 107 000 euros (cent sept mille euros), payable comptant à la signature de l'acte de vente notarié, frais et droits à la charge de l'acquéreur. Le conseil municipal accepte de prolonger le délai imparti à la signature l'acte authentique de vente initialement prévu au 5 mai 2008 inclus jusqu'au 1^{er} juillet 2008 inclus et autorise Monsieur Bruno JONCOUR, Maire de Saint-Brieuc, à signer tous les actes nécessaires à la vente et l'acte authentique de vente qui sera établi et reçu par Maître DE VILLARTAY, notaire à Saint-Brieuc.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

27 – Convention d'occupation temporaire du domaine public pour les activités de protection maternelle et infantile du département des Côtes d'Armor. Maison du Petit Enfant. "Le Chat Perché". Le conseil municipal décide de mettre à disposition du Département des Côtes d'Armor deux bureaux et une salle de jeux situés dans la Maison du Petit Enfant "Le Chat Perché" dans les conditions fixées par la convention d'occupation temporaire du domaine public annexée à la présente délibération et approuve les termes de cette convention prévoyant le versement d'une redevance annuelle. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

RAPPORTEUR : Mme LE GAGNE.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

28 – Protection du bassin versant du Gouët – Contrat territorial de bassin 2008-2010. Le conseil municipal invite dans le cadre de la compétence bassin versant de la Ville de Saint-Brieuc, les communes, communautés de communes et la CABRI à mettre en œuvre les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs environnementaux définis dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Baie de Saint-Brieuc et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Loire-Bretagne. Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat territorial de bassin versant 2008-2010.

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

29 – Travaux d'éclairage public par le syndicat départemental d'électricité des Côtes d'Armor – Programme 2008 – Participation de la Ville. Le conseil municipal approuve les projets de rénovation, de modernisation ou d'extension de l'éclairage public ayant fait l'objet d'études par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor aux conditions définies dans la convention "Travaux d'éclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence" et conformément au règlement 2007 du S.D.E.. Le conseil municipal dit que la Ville versera, pour chaque opération, une participation calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention et conformément au règlement 2007 et précise que les participations seront au taux de 80% du montant T.T.C. de la facture pour toutes les opérations énumérées ci-dessous :

OPERATIONS	ESTIMATIONS S.D.E.	PARTICIPATIONS PREVISIONNELLES DE LA VILLE
- la rénovation de l'éclairage place de la Madeleine	13 500 € T.T.C.	10 800 € T.T.C.

- l'extension de l'éclairage du terrain de Bicross à Brézillet	40 000 € T.T.C.	32 000 € T.T.C.
- la rénovation de l'éclairage allée des Frégates	17 500 € T.T.C.	14 000 € T.T.C.
- la rénovation de l'éclairage rue de la Ville Hellio	5 500 € T.T.C.	4 400 € T.T.C.
- la rénovation de l'éclairage rue Courteline	6 000 € T.T.C.	4 800 € T.T.C.
- la rénovation de l'éclairage boulevard de la Tour d'Auvergne	9 000 € T.T.C.	7 200 € T.T.C.
- la rénovation de l'éclairage boulevard Laennec	15 000 € T.T.C.	12 000 € T.T.C.
- la rénovation de l'éclairage de la rue du Pont Chapet	6 500 € T.T.C.	5 200 € T.T.C.
- la rénovation de l'éclairage boulevard Edouard Herriot	15 000 € T.T.C.	12 000 € T.T.C.
- la rénovation de l'éclairage boulevard Jean Macé	10 000 € T.T.C.	8 000 € T.T.C.
- la rénovation de l'éclairage de la rue Jules Ferry	20 000 € T.T.C.	16 000 € T.T.C.
- la rénovation de l'éclairage de la rue Saint-Benoît	17 500 € T.T.C.	14 000 € T.T.C.
- la rénovation de l'éclairage de la rue Laménais	6 500 € T.T.C.	5 200 € T.T.C.
- la rénovation de l'éclairage place haute du Chai	18 000 € T.T.C.	14 400 € T.T.C.
- la rénovation de l'éclairage aux abords du tunnel chemin de la Ville Oger	14 000 € T.T.C.	11 200 € T.T.C.
- l'extension de l'éclairage aux abords de l'école Beauvallon	12 000 € T.T.C.	9 600 € T.T.C.
- la rénovation de l'éclairage rues Mansart et Paul Féval	25 000 € T.T.C.	20 000 € T.T.C.
- l'extension de l'éclairage aux abords de la résidence universitaire Gernugan	19 000 € T.T.C.	15 200 € T.T.C.
- la pose de réducteurs de puissance rue Prosper Mérimée	5 000 € T.T.C.	4 000 € T.T.C.
- l'extension de l'éclairage au Stade Fred Aubert	3 000 € T.T.C.	2 400 € T.T.C.
- l'extension de l'éclairage au Stade de la Ville Oger	2 500 € T.T.C.	2 000 € T.T.C.
- la rénovation de l'éclairage rue de la Tullaye	14 500 € T.T.C.	11 600 € T.T.C.

- la rénovation de l'éclairage rue Parmentier	19 500 € T.T.C	15 600 € T.T.C.
- dans plusieurs quartiers, la rénovation des organes de commande de l'éclairage par des horloges astronomiques radio synchronisées	40 000 € T.T.C.	32 000 € T.T.C.
- dans plusieurs quartiers, la rénovation de l'éclairage suite aux remplacements de 30 poutrelles métalliques E.D.F.	20 500 € T.T.C.	16 400 € T.T.C.
- l'extension de l'éclairage parking allée des Frégates	3 000 € T.T.C.	2 400 € T.T.C.
- la rénovation de l'éclairage rue du Gouty	5 000 € T.T.C.	4 000 € T.T.C.
TOTAL	383 000 € T.T.C.	306 400 € T.T.C.

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 38

Voix Pour : 42

Pouvoirs : 4

Voix Contre : 0

Total : 42

Abstention : 0

Exprimés : 42

Délégation du conseil au maire –décisions en application de l'article L.2122-22du code general des collectivites territoriales et de la délibération n°1 du conseil municipal du 1^{er} avril 2008.

1 - Droit de préemption urbain :

P Décision du 8 avril 2008 d'exercice du droit de préemption urbain au profit de la Ville sur les terrains situés Vieille Côte de Gouët, cadastrés AX 18 (superficie de 373 m²), AX 21 (422 m²) et AX 17 (389 m²) moyennant le prix de neuf mille six cent quatre-vingt euros (9 680 €) augmenté des frais d'acte, afin de favoriser, sur ce site en entrée de Ville, le développement du loisir et du tourisme en complétant les aménagements existants par la réalisation d'un espace de loisirs et de sport.

P Décision du 30 avril 2008 d'exercice du droit de préemption urbain au profit de la Ville sur l'immeuble situé 9, rue de Penthièvre, cadastré AK 220 (superficie de 1 045 m²) moyennant le prix de soixante dix mille euros (70 000 €) augmenté des frais d'acte, et ce afin de regrouper, sur une entrée de zone, l'ensemble des équipements publics nécessaires à la population.

2 – Concession de logement par nécessité absolue de service :

P Décision de concéder par nécessité absolue de service, à dater du 1^{er} mai 2008, pour une durée de cinq ans, le logement situé au complexe sportif Hélène Boucher, rue Théodule Ribot, à Monsieur Francis RAMBO, Adjoint Technique 2^{ème} classe, employé en qualité de gardien du complexe, Monsieur RAMBO remplaçant Patrick LEPINAY ayant quitté ses fonctions de gardien le 31 mars 2008.

3 - Conventions passées avec différents organismes, associations ou particuliers pour le louage de choses n'excédant pas douze ans

(B)= briochin (NB)= non briochin

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET B	<u>ECOLE PRIMAIRE POUTRIN</u> Mise à disposition des salles de classes et bureau de la directrice afin d'organiser les épreuves écrites de l'examen d'officiels de basket ball, le vendredi 4 avril de 16h à 23h.	Mars 2008	Gratuit
SYNDICAT F.O. B	<u>ECOLE PRIMAIRE DE LA VALLEE</u> Mise à disposition de la salle de restauration afin d'organiser une heure syndicale, le vendredi 21 mars de 14h45 à 16h45.	Mars 2008	Gratuit

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES B	<u>ECOLE PRIMAIRE DES VILLAGES</u> Mise à disposition des structures de l'école afin d'organiser la kermesse le dimanche 15 juin de 8h à 20h.	Mars 2008	Gratuit
ENSEMBLE TRADITIONNEL DU PAYS DE GOUËT B	<u>ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES BREL</u> Mise à disposition la salle de sports pour organiser des répétitions le dimanche 6 avril et le dimanche 25 mai 2008 de 9h à 19h.	Avril 2008	Gratuit
L'AMICALE DES PARENTS D'ELEVES B	<u>ECOLE MATERNELLE DU GRAND CLOS</u> Mise à disposition de la salle des maîtres pour une réunion de l'amicale le vendredi 4 avril de 20h30 à 23h.	Avril 2008	Gratuit
ASSOCIATION DES ECOLES PUBLIQUES HOCHE ET GUEBRIANT B	<u>ECOLE ELEMENTAIRE DE HOCHE</u> <u>ECOLE MATERNELLE DE GUEBRIANT</u> Mise à disposition des structures de l'école élémentaire Hoche pour la fête des écoles, le samedi 14 juin 2008 de 9h à 21h.	Avril 2008	Gratuit
COMITE QUARTIER CROIX LAMBERT B	<u>ECOLE BEAUVALLON ELEMENTAIRE</u> <u>ECOLE JACQUES BREL ELEMENTAIRE</u> <u>ECOLE MATERNELLE VILLE BOUGAULT</u> <u>ECOLE MATERNELLE DE L'ETABLETTE.</u> Mise à disposition des structures des écoles dans le cadre de "la fête à léon" le samedi 24 mai 2008 en cas de pluie, les solutions de repli seront les écoles pour les piques niques	Avril 2008	Gratuit
ASSOCIATION KOMITE SKOAZELL B	<u>ECOLE DIWAN</u> Mise à disposition des structures de l'école afin d'organiser la kermesse le dimanche 8 juin 2008 de 8h à 20h.	Avril 2008	Gratuit
ASTI B	ECOLE MATERNELLE DU GRAND CLOS Mise à disposition d'un logement de fonction pour raison humanitaire porte 7 au 38, rue de cornouaille. Les fluides sont prises en charges par le locataire.	Avril 2008	Gratuit
ASSOCIATION DES ECOLES PUBLIQUES HOCHE ET GUEBRIANT B	<u>ECOLE ELEMENTAIRE DE HOCHE</u> <u>ECOLE MATERNELLE DE GUEBRIANT</u> Mise à disposition des structures de l'école élémentaire Guébriant pour l'organisation d'un vide grenier, le dimanche 18 mai 2008 de 6h30 à 20h.	Avril 2008	Gratuit
AMICALE PARENTS D'ELEVES B	<u>ECOLE MATERNELLE VILLE BOUGAULT</u> <u>ECOLE BEAUVALLON ELEMENTAIRE</u> Mise à disposition des locaux de l'école BEAUVALLON afin d'organiser la fête des écoles le dimanche 22 juin 2008 de 14h à 23h.	Avril 2008	Gratuit

ENSEMBLE TRADITIONNEL DU PAYS DE GOUET	OCTROI 2, RUE ANATOLE FRANCE Avenant à la convention d'occupation d'un immeuble sis 2 rue Anatole France du 3 Mars 2008 concernant l'occupation desdits locaux Mercredi 30 Avril 2008 (17 h à 20 h), Mercredi 16 Juillet 2008 (17 h à 20 h), Dimanche 10 Août 2008 (9 h à 13 h), Jeudi 14 Août 2008 (13 h à 22 h), Vendredi 15 Août 2008 (13 h à 22 h), Dimanche 17 Août 2008 (7h à 9 h), Samedi 23 Août 2008 (12 h à 15 h)	Mai 2008	Gratuit
B			

4 - Marchés passés selon une procédure adaptée, passés en vertu de la délégation donnée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 20 avril 2004 ou du 1^{er} avril 2008 (*) – Période du 19 mars au 29 avril 2008.

MARCHE DE FOURNITURES

- FOURNITURE ET MAINTENANCE D'UN COPIEUR MIXTE NUMERIQUE CONNECTABLE POUR LE SERVICE MUNICIPAL DE LA REPROGRAPHIE

- MARCHE 021/08 – notifié le 28 mars 2008

REPRO CONSEIL DE SAINT-GREGOIRE (35)

MONTANT : 21 266.08 € TTC

MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES

- REALISATION D'UN GUIDE DE L'ETUDIANT 2008/2009

MARCHE 019/08 - notifié le 1^{er} avril 2008

AGENCE BERGAME de Brest

- ASSISTANCE METHODOLOGIQUE A LA REALISATION DES FICHES DE DEFINITION DE POSTE

- MARCHE 020/08 – notifié le 27 mars 2008

RESSOURCES TERRITORIALES DE CASTELNAU LE LEZ (34)

MONTANT : 21 348.60 € TTC

MARCHES D'ETUDES

- MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE – EXTENSION DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE TENNIS "LE GRIFFON"

- MARCHE 015/08 - notifié le 19 mars 2008

SOCOTEC de Plérin

montant : 2 332.20 € TTC

- MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE – EXTENSION DE L'USINE DES EAUX DE SAINT-BARTHELEMY

- MARCHE 018/08 - notifié le 26 mars 2008

SOCOTEC de Plérin

montant : 6 302.92 € TTC

- MISSION DE COORDINATION DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DE NIVEAU 2 – TRAVAUX D'EXTENSION DE L'USINE DES EAUX DE SAINT-BARTHELEMY

- MARCHE 022/08 - notifié le 7 avril 2008

VERITAS de Saint-Brieuc

montant : 3 558.10 € TTC

- MISSION DE COORDINATION DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DE NIVEAU 2 – TRAVAUX DE REHABILITATION DES OUVRAGES DE DIGESTION DES BOUES, REMPLACEMENT DE LA TORCHERE ET DU GAZOMETRE DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES

- MARCHE 023/08 - notifié le 7 avril 2008
VERITAS de Saint-Brieuc

montant 4 096.30 € TTC

MARCHES DE TRAVAUX

- CONSTRUCTION D'UN AUVENT AU STADE HELENE BOUCHER

MARCHE 016/08

- lot 1 : fondations - notifié le 28 mars 2008

BATIMENT MODERNE BRETON de Ploufragan

montant : 16 766.96 € TTC

- lot 2 : ossature métallique – notifié le 28 mars 2008

BRETAGNE SERRURERIE MONTAGE d'Yffiniac

montant : 26 482.31 € TTC

- TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU HALL RATEAU A BREZILLET SECURITE INCENDIE – ECLAIRAGE DE SECOURS (*)

MARCHE 027/08 - notifié le 15 avril 2008

RIVIERE de Saint-Brieuc

montant : 34 611.17 € TTC